

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017 – 20H30

Membres présents : Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Marie-Françoise BUNOUST qui donne procuration à Simone DELIOT, Marie-Françoise GIRARDET et Vincent DUMETIER

Secrétaire de séance : Jean Louis FUMEY

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil du 10 janvier 2017

- Ajout d'un point n°10 - amortissement d'une dépense d'investissement

- 1- Vote du projet PLU i de la CAGB**
- 2- Renouvellement baux communaux et Syndicat des eaux**
- 3- DPU**
- 4- Présentation et vote des comptes administratifs**
- 5- Affectation des résultats**
- 6- Proposition de vente de la DGFIP à la commune de la propriété cadastrée AD 11**
- 7- Convention de partenariat Petite Enfance et Jeunesse**
- 8- Acceptation d'un chèque par l'assurance**
- 9- Subvention Festival du Chat' pitre**
- 10- Questions diverses**

Approbation du PV du conseil du 10 janvier 2017

1. Vote du projet PLU i de la CAGB

Le maire expose le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et précise que cette compétence deviendra obligatoirement communautaire en 2021 en cas de minorité de blocage en 2017. L'objectif principal est pour la CAGB de devenir une communauté urbaine en 2019

Le conseil municipal approuve le projet et le principe de charte du PLUi à l'unanimité.

Le conseil vote le transfert de compétence du PLUi à la CAGB pour le 27 mars 2017.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

2. Renouvellement baux communaux et Syndicat des eaux

Le Conseil Municipal décide de renouveler

- le bail de la parcelle de terrain cadastrée AC 159 pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1er janvier 2016 à Mme MIROUDOT pour un loyer annuel de 16 €
- le bail de la parcelle de terrain communal AH 113 pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 à M. et Madame LOUE Jean Paul pour un loyer annuel de 16 €
- de rédiger un avenant au bail conclu jusqu'en 2021 : à compter de 2017, il est prévu pour le secrétariat du syndicat des eaux, un loyer mensuel de 200 € et 600 € annuel de charges de chauffage

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Le renouvellement des baux Rte de la Saline sont mis en attente.

3. DPU

Le conseil renonce à son droit de préemption pour les parcelles AH 124 et AH125 Ch des arbeux.

4. Présentation et vote des comptes administratifs

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	31/12/2016	INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	66 154.03	Excédent antérieur	173 504.74
RECETTES	449 984.50	RECETTES	98 521.69
TOTAL Recettes	516 138.53	TOTAL Recettes	272 026.43
DEPENSES	383 281.35	DEPENSES	390 484.00
EXCEDENT 2016	132 857.18	DEFICIT 2016	118 457.57

VOTE 12 VOIX POUR À L'UNANIMITÉ (M. le Maire ne votant pas)

COMPTE ADMINISTRATIF 2016- BUDGET LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	498 494.75	Déficit antérieur	470 575.98
RECETTES	104 962.99	DEPENSES	1 418.02
TOTAL Recettes	603 457.74	TOTAL Dépenses	471 994.00
DEPENSES	161 278.99	RECETTES	81 073.97
EXCEDENT 2016	442 178.75	DEFICIT 2016	390 920.03

VOTE 12 VOIX POUR À L'UNANIMITÉ (M. le Maire ne votant pas)

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	30/12/2016	INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	16 126.80	Excédent antérieur	24 042.64
RECETTES	22 775.71	RECETTES	8 945.00
TOTAL Recettes	38 902.51	TOTAL Recettes	32 987.64
DEPENSES	37 364.37	DEPENSES	554.00
EXCEDENT 2016	1 538.14	EXCEDENT 2016	32 433.64

VOTE 12 VOIX POUR À L'UNANIMITÉ (M. le Maire ne votant pas)

5. Affectation des résultats

Budget communal :

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

DEFICIT INVESTISSEMENT D001 118 457.57 €
RESERVES 1068 131 028.57€ avec les restes à réaliser pour 12 571€)

EXCEDENT FONCTIONNEMENT R0002 1 828.61€

Budget lotissement

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

R002 : excédent de fonctionnement de 442 178.75 €

D001 déficit d'investissement de 390 920.03 €

Budget assainissement

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

R002 : excédent de fonctionnement de 1 538.14 €

R001 excédent d'investissement de 32 433.64 €

VOTE : POUR à l'UNANIMITE pour les affectations de résultats.

6. Proposition de vente de la DGFIP à la commune de la propriété cadastrée AD 11

Le conseil municipal accepte la proposition de vente à l'euro symbolique de la propriété AD11 et autorise le Maire à signer les actes notariés.

7. Convention de partenariat Petite Enfance et Jeunesse

Le Maire présente une proposition de 2 conventions avec la commune de ST VIT

- une convention pour les enfants de Byans fréquentant la crèche ou la halte garderie pour un coût horaire de 1.86 € par heure

- une convention pour les 11-17 ans fréquentant l'espace jeunes pour un coût de 5.11 € par heure.

Le conseil municipal refuse d'adhérer à ces 2 conventions par 1 Abstention 12 Voix Contre

8. Acceptation d'un chèque par l'assurance

Le reversement d'un chèque de 28.33 € suite à la résiliation de l'assurance de l'estafette des pompiers est accepté à l'unanimité

9. Subvention Festival du Chat' pitre

Les bibliothèques de St Vit, Pouilley-Français et Byans participent conjointement à ce festival ayant pour thème "Le ciné".

La commune accepte de participer à hauteur de 300 € à la diffusion de films.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

10. Amortissement au budget communal

Il est nécessaire d'amortir une dépense d'investissement sur le budget communal pour une subvention d'équipement de 29231.27€. Cette subvention a été versée en 2016 au syndicat des eaux pour la participation au programme de travaux de renforcement du réseau d'eau Rte de la Grotte entre la place de l'église et le groupe scolaire.

Le conseil décide d'amortir la somme de 29 231.27 € en dix années à partir de 2017.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

11. Questions diverses

- **Devenir du Syndicat des Eaux :**

La loi Notré prévoit le transfert de la compétence Eau en 2020 aux communautés de communes, la CAGB quant à elle reprendra cette compétence en 2018. **Or**, le syndicat de Byans est situé sur 2 départements et 3 secteurs de communauté de communes. Les élus de la CAGB et du syndicat sont en cours de discussion pour le maintien de ce syndicat ou sa dissolution avec reprise de la structure par la CAGB.

- **Résultat appels d'offres pour travaux de voirie et tranche 3 du lotissement**

- Voirie RD 101-105 : Chiffrage opérationnel 132 600 € Le moins disant est à 102 150 € HT
- Lotissement VRD : Chiffrage 340 000 € Le moins disant est à 263 000 € HT
- Lotissement réseaux secs : chiffrage 70 000€ Le moins disant est à 50 000 € HT

Le choix des entreprises sera voté lors du prochain conseil après montage des budgets 2017.

- **Abonnement GINKO de la CAGB**

Tous les habitants peuvent bénéficier par un abonnement unique GINKO de l'accès aux bus, tram et train sur la ligne Byans - Viotte ou St Vit - Viotte et du transport à la demande pour St Vit tous les jours sauf samedi et dimanche et jours fériés.

- **STATION EPURATION**

Suite à la démission de l'agent en charge de la station d'épuration effective au 1er mars, le conseil décide d'attribuer 4 heures supplémentaires à l'agent municipal qui reprend cette charge de travail jusqu'au 31 décembre 2017, date du transfert de la compétence à la CAGB.

- **Réhabilitation du quartier "terrain de tennis"**

Projet de passer ce secteur en terrains constructibles. Potentiel foncier de 4700m² et possibilité de 7500 m² si la commune acquière des terrains, ce qui permettrait la construction de 4 à 8 maisons. Un permis de lotir serait nécessaire pour valider ce projet.

Le conseil est favorable à ce projet et autorise la municipalité à engager des négociations quant à l'achat de terrains

Fin de la séance à minuit.